

DOSSIER D'INSCRIPTION
FORMATION « MAITRE(SSE) DE MAISON »

Lieu de Formation – POITIERS (86)*

Mois	Date	Nombre de jours
Octobre 2023	9, 10, 11, 12, 13	5 jours
Novembre 2023	6, 7, 8, 9, 10	5 jours
Décembre 2023	11, 12, 13, 14, 15	5 jours
Janvier 2024	8, 9, 10, 11, 12	5 jours
Février/Mars 2024	26, 27, 28, 29, 1er	5 jours
Avril 2024	8, 9, 10, 11	4 jours
Mai 2024	14, 15, 16, 17	4 jours
Nombre de jours de formation : 33 jours = 231 h		

* sous réserve de place disponible

Renseignements concernant le candidat à la formation :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse mail :

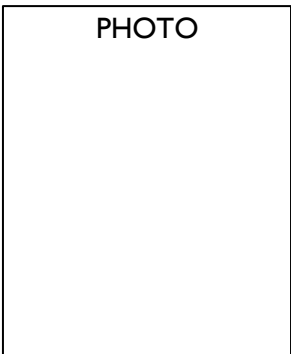
Adresse :

.....

Téléphone :

Fonction actuelle :

Depuis quelle date :



Type de contrat :

- CDI
 CDD
 Contrat Professionnel
 Autres

Financement de la formation :

Employeur

Établissement : Privé Public

Nom et adresse de votre établissement employeur :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

N° siret :

Code NAF :

Nom et prénom du référent au sein de votre structure :

.....

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Fait à :le.....

Signature du Salarié

Cachet et signature du responsable de
l'établissement,

Joindre au dossier de candidature :

- 2 photos d'identité dont une collée sur la première page du dossier d'inscription (au verso desquelles vous aurez noté votre nom)
- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- La photocopie des diplômes ou certificats en cas de demande de dispense
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de 3 mois.

Dossier papier à retourner avant le 13 juillet 2023

IRTS Poitou-Charentes – Secrétariat MM/SN – 1, rue Guynemer - BP 215 – 86005 Poitiers Cedex
Responsable de formation : Dominique SYLVESTRE-BARON
Référentes de parcours / Guylaine LE NAIN – Cathy CHAMBON
Secrétariat : Isabelle PISSARD
mm@irts-pc.eu Tél : 05 49 37 60 05

■ Demande de dispense* :

- Pour les professionnels attestant du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de l'HACCP (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de la qualification Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) SNQ (dispenses suivant la date d'obtention de la qualification)
- Pour les professionnels attestant du CQP Surveillant(e) de Nuit
- Pour les professionnels attestant de la qualification de Maître.sse de Maison obtenue avant le 01.01.2015

	Blocs de compétences de la Qualification Maître.sse de Maison		
	Bloc 1 Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie 70h	Bloc 2 Accompagnement des Personnes 77h	Bloc 3 Participation à l'équipe Pluri-professionnelle 49h
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu avant le 01-01-15)			X
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST valide et HACCP		X

*** joindre impérativement la copie de votre certificat/diplôme AVANT l'entrée en formation.
Toute demande faite après l'entrée en formation ne sera pas prise en compte.**